

2023 - INFORMATIONS POST - DEAS

Evolutions de carrière - travail humanitaire
– travail CEE ou hors CEE

DEAS et
Après ?

Table des matières

I.	Possibilités d'exercice	2
II.	Evolutions de carrière.....	2
1.	Après 3 années d'expérience, l'aide-soignant peut se présenter aux formations d'infirmier, de laborantin d'analyses médicales, de moniteur éducateur.....	2
2.	Les reconversions :.....	3
3.	Reconversion dans le bien-être	6
4.	Par le biais de la formation continue, une spécialisation dans certaines activités :.....	8
5.	Evolution via l'université.....	9
III.	Travail humanitaire	11
IV.	Travail Europe et hors CEE	12
	Annexe 1 : Travail domicile comme auto-entrepreneur.....	15
	Annexe 2 : L'entrée d'aides-soignants en 2 ^{ème} année de formation en soins infirmiers.....	18
	Sources utilisées	20

ATTENTION ! Informations non exhaustives et soumises à modification en regard de l'évolution législative.

I. Possibilités d'exercice

Dans le privé ou dans des établissements publics relevant de l'État ou des collectivités territoriales.

- En clinique - À l'hôpital - Associations
- En centres de soins,
- En établissements destinés aux personnes âgées de type EHPAD, aux personnes atteintes de handicap
- En services de santé de l'armée.
- A domicile comme salarié avec des Idel ou en Siad ou prestataire de services à la personne
- **Travail domicile comme auto-entrepreneur (cf. fin de document)**

II. Evolutions de carrière

1. Après 3 années d'expérience, l'aide-soignant peut se présenter aux formations d'infirmier, de laborantin d'analyses médicales, de moniteur éducateur.

a. Infirmier :

- Si moins de 3 ans d'activité en tant qu'AS, emprunter la voie classique et candidater à un IFSI sur le site parcoursup.fr = sélection sur dossier.
- 3 ans d'exercice à temps plein pour intégrer un IFSI (institut de formation en soins infirmiers) après avoir satisfait aux 2 épreuves de sélection :
 - o + 1 épreuve sous forme d'entretien concernant l'expérience professionnelle.
 - o + La 2^{de} épreuve inclut 2 sous-épreuves écrites : une rédaction et un test de calculs simples.
 - o Si admission en IFSI par cette voie dispense du 1^{er} stage et validation d'emblée de 3 unités d'enseignement.
- Ou justifier de trois années d'exercice dans un établissement public de soins, après une sélection (épreuve écrite et un entretien) et une formation de 3 mois = « parcours réussites » : la formation dure deux ans au lieu de trois. **L'entrée d'aides-soignants en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers (cf plus loin).**

b. Technicien de laboratoire (Laborantin d'analyses médicales) :

Un laboratoire est composé de plusieurs professionnels dont le technicien de laboratoire. Son rôle premier est d'analyser des substances d'origine biologique ou des produits dont les résultats sont ensuite transmis. C'est un métier qui nécessite beaucoup de précision, de méticulosité et de rigueur. Présent dans de nombreux secteurs d'activité, où les missions ne sont pas les mêmes, devenir technicien de laboratoire pour sa reconversion permet de diversifier ses compétences et ses expériences professionnelles. est chargé d'effectuer des analyses de différents types. Cela peut être des analyses biologiques, de matériaux et même de matières premières. Il s'occupe également de réaliser des contrôles afin d'assurer la conformité de certains produits aux normes en vigueur dans le domaine concerné, et ce, avant qu'ils ne soient commercialisés. Il y a même des postes à pourvoir au sein de l'Éducation nationale. Dans ce cadre-là, devenir technicien de laboratoire consiste à assister les enseignants dans les TP (travaux pratiques). Dans le cadre d'une formation enregistrée

au RNCP, le répertoire national des certifications professionnelles, le CPF est l'un des dispositifs disponibles pour financer cette formation.

c. Moniteur – éducateur

Pour exercer la plupart des métiers du social (assistant de service social, éducateur), il faut être titulaire d'un diplôme d'État (DE). Ces DE se préparent le plus souvent dans des écoles spécialisées agréées par le Ministère chargé des affaires sociales. La durée de formation, le niveau d'accès (avec ou sans le bac) et les modalités d'accès (sur concours ou sur dossier) sont variables en fonction du métier.

Le diplôme d'état de moniteur éducateur forme des professionnels capables de guider des personnes inadaptées, handicapées ou en situation de dépendance sur le chemin de l'autonomie.

Intervenant principalement dans le secteur associatif privé, le moniteur éducateur donne aux personnes les moyens de s'intégrer à la société en leur inculquant les gestes du quotidien, le sens du travail et des responsabilités, et les règles de la vie en collectivité.

Pour accéder à la formation conduisant au DE de moniteur éducateur, les candidats doivent passer :

- Une épreuve écrite d'admissibilité qui permet de vérifier leur niveau de culture générale et leurs aptitudes d'expression écrite. Les titulaires d'un diplôme ou d'un titre de niveau bac, des DE d'accompagnant éducatif et social, et de technicien d'intervention sociale et familiale en sont dispensés.
- Une épreuve orale d'admission qui permet d'apprécier leur aptitude et leur motivation à l'exercice de la profession

2. Les reconversions :

Un AS DE a la possibilité de s'orienter facilement vers d'autres métiers dits « passerelles »

a. Reconversion en préparatrice en pharmacie

Il n'existe pas de passerelle d'aide-soignante vers préparatrice en pharmacie, simplement quelques équivalences d'UE. Obtenir le brevet professionnel (BP) de préparateur en pharmacie donc s'inscrire dans un CFA.

2 ans de formation en alternance entre activité professionnelle en officine ou à l'hôpital et en études (800 heures). Le BP est reconnu niveau Bac.

Pour devenir préparatrice en pharmacie hospitalière, il faudra passer le diplôme du même nom après avoir obtenu ton BP.

= obtention d'un diplôme de niveau Bac +2 après 42 semaines en alternance, en formation continue ou par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et après sélection.

b. Reconversion en secrétaire médicale

Rôle : les tâches administratives sont nombreuses : prise de rendez-vous ; constitution des dossiers administratifs et médicaux des patients ; classement et archivages des dossiers, suivi des dossiers pour prise en charge des soins par la sécurité sociale ; accueil et installation des patients avant certains examens. Il est préférable d'avoir le sens de l'organisation, tout en ayant une bonne capacité d'écoute ... et de concentration - Veiller au bon fonctionnement du secrétariat et du cabinet médical.

Il existe plusieurs formations dispensées par des établissements privés ou à distance (telles que la formation du CNED, reconnue par l'Etat).

- **Dans fonction publique hospitalière** : sur concours interne, en justifiant d'au moins quatre années de services publics. Les épreuves consistent en une épreuve écrite d'admissibilité et d'un oral. Préparer le concours et obtenir la certification S2MS.

c. Reconversion en assistant dentaire

Ce métier est proche de secrétaire médicale.

Les missions sont les mêmes avec une partie technique en plus : Assister le dentiste lors des actes médicaux.

Pour exercer ce métier, il faut passer par une formation professionnalisant d'une année.

L'expérience d'AS est un atout pour obtenir un contrat de professionnalisation.

- **Assistant dentaire** : Une formation spécifique a été mise en place pour les aides-soignantes et les infirmières qui sont dispensées de certains modules. Le titre d'assistant dentaire peut s'obtenir dans le cadre d'une VAE, d'un contrat de professionnalisation ou d'un recrutement direct au sein de la Fonction publique hospitalière.
- **Assistant médical** : L'assistant médical ou l'assistante médicale épaulé le médecin généraliste ou spécialiste dans son quotidien. Il ou elle réalise actes médicaux simples et des tâches administratives.

d. Reconversion pour devenir ambulancier

Avec le diplôme d'aide-soignante, dispense de certains modules de formation pour devenir ambulancier. La formation dure 3 mois à temps plein avec une partie théorique et des stages pratiques.

e. Reconversion en auxiliaire de puériculture

Pour pouvoir exercer ce métier, obtention du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture.

La formation est accessible sans diplôme et dure 1 an.

- Allègement de formation par dispense de compétences

Une fois le diplôme en poche, il est possible d'exercer en centre de pédiatrie, aux urgences ou dans des centres d'accueil ou des foyers.

En charge du bien-être des enfants de 3 mois à 3 ans et répondre aux questions des parents si nécessaires.

f. Reconversion en Assistant de régulation médicale (ARM)

Pour renforcer la qualité de la régulation médicale au sein des centres régulant les appels d'urgence médicale (SAMU-Centres 15), une formation diplômante est désormais obligatoire pour exercer la profession d'assistant de régulation médicale.

Pour cela, le ministère met en place depuis 2019 une offre de formation qui vise à répondre aux besoins des professionnels à former dans un souci de répartition équilibrée des centres de formation sur l'ensemble du territoire.

Cette certification marque la volonté de sécuriser la régulation médicale avec des professionnels assistants disposant d'une formation identique et renforcée.

Basée sur un référentiel de certification construit avec les représentants de la profession, les urgentistes, les organisations syndicales de la fonction publique hospitalière et les partenaires institutionnels, la formation d'une année comprend 1470 heures, réparties à parts égales entre l'enseignement théorique et l'enseignement pratique via des stages découverte et des stages métier.

Cette formation, assurée par 19 centres agréés par le ministère chargé de la santé, est accessible par la formation initiale, la formation continue et la validation des acquis de l'expérience. L'accès par la voie de l'apprentissage est également prévu.

Elle s'adresse aux bacheliers et aux personnes ayant au moins trois ans d'expérience professionnelle à temps plein.

<https://sante.gouv.fr/professionnels/se-former-s-installer-exercer/article/assistant-de-regulation-medicale-arm-le-point-sur-la-formation>

g. Reconversion en Accompagnant éducatif et social (AES)

L'**accompagnant éducatif et social (AES)** réalise des interventions sociales au quotidien visant à **accompagner la personne en situation de handicap** ou touchée par un **manque d'autonomie** quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante.

h. Reconversion en Auxiliaire de vie

Il existe plusieurs diplômes d'Etat qui vont vous permettre d'exercer ce métier passionnant :

- Le **Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social** (DEAES) qui est un diplôme de niveau CAP ;
- Le **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale** (DEAVS) ;
- Le **Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique** (DEAMP).

Vos expériences professionnelles comme soutien de famille ou si vous avez travaillé sans diplôme, **vous pouvez justifier d'une solide expérience**, pensez à la **VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience) pour le métier d'Auxiliaire de Vie. Le principe de la VAE est de vérifier vos acquis et de valider, par un diplôme correspondant, votre expérience. La VAE peut nécessiter un travail préparatoire en **suivant une formation** de mise à niveau et en vous préparant à faire face à un jury (possibilité de se préparer avec une **école de formation à distance**).

Des écoles spécialisées préparent les candidats au métier **d'Auxiliaire de vie**. C'est notamment le cas des écoles de formation à distance comme **l'EFM santé social** qui offre une solide préparation tant pour les jeunes que pour les adultes qui veulent opérer une reconversion professionnelle.

La formation comporte en général 6 modules de cours abordant des thèmes basés sur l'aide active auprès des personnes en autonomie avec un besoin d'aide à domicile ou dépendantes.

Les formations peuvent durer de 9 à 36 mois selon les cas et les formules de cours choisies et comportent des stages pratiques (16 semaines).

Des épreuves écrites, ainsi que des épreuves orales valident les compétences du candidat qui peut alors valider son diplôme d'Etat (DEAVS).

3. Reconversion dans le bien-être

Souvent les métiers dans le monde du bien-être sont convoités par les aides-soignantes en reconversion.

a. Socio-esthéticienne

Reconversion sur 3 ans.

Pour devenir socio-esthéticienne lors d'une reconversion après aide-soignante, il faudra passer dans un premier temps un CAP d'esthétique auprès d'un CFA.

Puis passer un Diplôme Universitaire de Socio-Esthétique (1 an de formation).

b. Sophrologue

La sophrologie est une activité centrée sur les techniques de détente à travers la respiration et la méditation pour apprendre aux patients à gérer leurs émotions.

Le sophrologue aide le patient à être plus serein face aux problèmes de stress, de sommeil, de troubles alimentaires...

Pour pouvoir exercer ce métier, il n'y a pas besoin de diplôme mais recommander fortement de suivre une formation certifiante afin de maîtriser les techniques et de pratiquer avec sérieux cette discipline.

En général, les sophrologues exercent en libéral.

c. Naturopathe

Ce métier a pour but d'aider les clients à avoir une meilleure hygiène de vie grâce à des soins naturels et des conseils.

Pour y parvenir, il a recours à des bilans sur les habitudes de vie afin d'orienter vers les meilleures solutions : thérapies naturelles, régime spécifique ou activité physique adaptée.

Pour devenir naturopathe, il n'est pas nécessaire d'avoir un diplôme.

Toutefois, suivre une formation en veillant à faire bien attention au choix de ton école.

d. Spa praticien

Un métier peut être peu connu et pourtant qui connaît beaucoup de demande et donc qui offre de grandes chances d'être embauché à l'issue de la formation.

Pour pouvoir exercer ce métier, il faut posséder un Bac Pro ou un BTS Esthétique et Cosmétique.

Une fois le diplôme en poche, possibilité de travailler dans un Spa.

Rôles : accueil des clients, de leur suivi et de la réalisation des soins.

e. Hydrothérapeute

Les professionnels hydrothérapeutes travaillent dans les instituts spécialisés dans le bien-être, certains grands hôtels ou les centres de thalassothérapie.

Leur mission consiste à accompagner le client lors de toutes ses séances de thérapie par l'eau : programmes de bien-être, détente et amincissement.

Il faut avoir une bonne qualité d'écoute et aimer le contact tout en veillant au respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Possible d'exercer ce métier directement grâce avec le diplôme d'AS et apprendre directement sur le terrain. Mais l'université de Bordeaux propose une formation en alternance spécialisée.

f. Devenir ATSEM après aide-soignante = Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles.

Pour se reconverter en ATSEM, passer un CAP Petite Enfance, rebaptisé CAP Accompagnant éducatif petite enfance.

Puis passer un concours externe.

Ensuite l'ATSEM a le statut de fonctionnaire, synonyme de stabilité et de sécurité de l'emploi. Il peut travailler pour une commune, une structure intercommunale ou encore un département.

- Si l'ATSEM travaille en école maternelle, elle est sous la responsabilité du Directeur d'établissement et de l'enseignant qu'il assiste.
- Il est aussi possible d'exercer en crèche collective et toute structure éducative pour les enfants en bas âge.

g. Adjoint administratif d'état

Orienté vers le secrétariat, l'accueil du public, l'adjoint administratif d'état est un intermédiaire entre les citoyens et l'État.

Pour pouvoir exercer ce métier, il faut passer un concours de catégorie C et aucun diplôme ni limite d'âge pour le passer.

Ce métier peut également être accessible sans concours si tu as entre 16 et 25 ans, sur dossier ou en étant inscrit à Pole Emploi.

h. Assistante sociale

Avoir le baccalauréat ou un équivalent pour passer le DEASS (Diplôme d'État d'Assistant de Service Social). C'est un diplôme qui se prépare en 3 ans.

Ce métier a pour mission d'accompagner et d'orienter les personnes en difficulté.

Il faut cerner leurs problèmes et leurs apporter des solutions.

Avec pour finalité que ces personnes retrouvent leur autonomie grâce à un plan d'actions.

Ces actions auront un impact sur leur vie quotidienne : aides au logement, garde d'enfants, reconversion professionnelle, financements, etc.)

i. Assistante de direction

L'assistant(e) ou secrétaire de direction est le collaborateur direct d'un cadre ou chef d'entreprise qui a un rôle d'assistantat auprès de ce dernier. Il ou elle est chargé(e) d'assister dans la gestion et l'organisation administrative de sa direction et permet donc de faciliter le travail de son supérieur hiérarchique. Il intervient sur l'ensemble des affaires courantes liées au travail de son responsable. Il s'occupe de l'assistantat, de traiter le courrier, filtrer les appels téléphoniques, frappe de courrier, classement etc ... afin de ne présenter à sa direction que les informations essentielles.

Plusieurs formations professionnelles peuvent déboucher sur un emploi de secrétaire de direction. En effet, l'accès au métier d'assistant de direction peut se faire dès le niveau Bac.

j. Éducateur sportif

Son rôle est d'apprendre à des personnes de tout niveau à pratiquer une activité sportive : danse, arts martiaux, sports collectifs ...

Il est possible d'exercer dans les écoles, les associations ou des structures spécialisées (centres de vacances et de loisirs).

Pour accéder à ce métier, différentes possibilités allant du niveau Bac, Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BJEPS) au Bac +3, Licence Science et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS).

4. Par le biais de la formation continue, une spécialisation dans certaines activités :

La Formation professionnelle continue (FPC) permet d'accéder à des diplômes universitaires ou d'actualiser ses compétences d'aide-soignant. C'est d'autant plus important que cela contribue aussi à faire évoluer sa rémunération.

Pour bénéficier de la FPC, il faut justifier de **trois ans d'ancienneté** en tant qu'aide-soignant (et **de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale**). Ainsi, il est possible de préparer un diplôme dans le cadre d'un **congé de formation professionnelle (CFP)** tout en conservant une indemnisation mensuelle. C'est le cas par exemple pour devenir infirmier : 33 % des places en IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) sont réservées aux candidats en formation continue. Mais d'autres voies sont envisageables : comme des formations au tutorat, au travail de nuit, à l'accompagnement des personnes âgées ou encore à l'aromathérapie.

Le Développement Professionnel Continu (DPC) : les aides-soignants sont aussi concernés

L'obligation triennale de Développement Professionnel Continu a été mise en œuvre en 2013. Pour s'y conformer, les professionnels de santé - y compris les aides-soignants - doivent s'engager dans une démarche sur une période de trois ans. Celle-ci doit comporter au moins deux actions de formation continue, d'analyse de pratiques et/ou de gestion des risques considérées comme des orientations nationales prioritaires. Il faut donc s'assurer que la formation choisie est éligible au DPC, comme la sensibilisation à la télémédecine, la prise en charge de la douleur, l'approche des soins palliatifs ou encore les urgences sanitaires, par exemple. Les aides-soignants qui souhaitent se former dans ce cadre sont invités à bien se renseigner auprès du service ressources humaines et formation continue de leur hôpital.

a. Agent de chambre mortuaire

Formation certifiante obligatoire (accessible aux aides-soignants, niveau bac conseillé pour les autres).

Cette formation est dispensée par l'Institut français de formation des professions funéraires et les écoles d'infirmiers. Elle comprend 80 heures d'enseignement (40 heures de formation théorique, 40 heures de formation pratique dans le cadre de stages). Après une formation complémentaire, l'agent de chambre mortuaire peut évoluer vers le métier d'infirmier ou de thanatopracteur.

b. Agent de stérilisation

Les établissements de santé recrutent des agents possédant un diplôme de niveau CAP ou bac pro avec des options maintenance et entretien des locaux ou options à caractère sanitaire ou social. Exemples de formations :

niveau CAP

- CAP APH - agent de propreté et d'hygiène

- titre **agent de stérilisation** en milieu hospitalier (Greta 92, Greta Toulouse) : accessible aux titulaires d'un CAP ou BEP niveau Bac
- Bac pro HPS - hygiène, propreté, stérilisation
Certains agents de stérilisation sont déjà titulaires du DEAS (diplôme d'Etat d'aide-soignant) ou du BP (brevet professionnel) de préparateur en pharmacie.
Dans la fonction publique hospitalière le recrutement s'effectue sur concours des agents de service hospitalier (ASH).

c. Hémodialyse

L'Aide-soignante au centre d'hémodialyse accueille, surveille et aide le patient tout au long de sa dialyse. Elle gère les stocks de matériel et l'élimination des déchets, veille aux conditions d'hygiène. Elle surveille constamment le patient et lui prodigue de multiples conseils.

Le rôle de l'Aide-soignante en hémodialyse est spécifique et primordial. En effet, il est spécifique par l'aspect ambulatoire des soins, qui diffère des autres services, et primordial car l'aide-soignante est la confidente privilégiée du patient souffrant d'une maladie chronique.

d. Assistant gériatologique

Les aides-soignants et les aides médico-psychologiques qui le souhaitent peuvent demander à bénéficier de 140 heures en formation continue pour approfondir leurs connaissances sur la maladie d'Alzheimer. L'objectif de la formation est d'acquérir des techniques d'accompagnement supplémentaires, afin de mieux accompagner les personnes âgées malades d'Alzheimer, hébergées en établissement ou accompagnées par des équipes spécialisées à domicile.

La CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) apporte un soutien financier à la formation d'assistant de soins en gériatologie des aides-soignants et des aides médico-psychologiques de la fonction publique hospitalière, du secteur de l'aide à domicile et du secteur privé à but non lucratif.

5. Evolution via l'université

Les aides-soignants peuvent faire évoluer leur carrière et se former à de nouvelles spécialités. Et s'il existe des dispositifs pour élargir ses compétences, une autre possibilité est celle du diplôme universitaire (DU).

Des diplômes universitaires accessibles aux aides-soignants

Même s'ils ne sont pas titulaires d'un bac ou d'un bac+2, les aides-soignants (AS) peuvent aussi intégrer un cursus pour passer un diplôme universitaire (DU) ou interuniversitaire (DIU).

Ces formations sont des diplômes d'établissements (au contraire des diplômes d'Etat), dont la durée et les modalités d'évaluation varient selon les universités.

Elles nécessitent de l'implication et du travail : l'obtention du diplôme peut être conditionné à un examen final ou un mémoire à soutenir. C'est une autre façon de se former, de faire évoluer sa carrière professionnelle et parfois aussi sa rémunération.

Préparer son admission dans une formation universitaire

Les conditions d'admission varient selon la formation et l'université, et certaines formations nécessitent une Validation des Acquis Professionnels (VAP).

Selon le DU ou le DIU, le projet peut également être réalisé dans le cadre du Développement Professionnel Continu (DPC).

Les soins palliatifs ou la gestion de la douleur ne sont pas les seuls DU ouverts aux aides-soignants.

D'autres diplômes permettent de se spécialiser dans les soins aux personnes âgées par exemple : les DU « Préserver l'indépendance et l'autonomie de la personne âgée », « Connaissances générales de la personne âgée », « Formation à la prise en charge de la maladie d'Alzheimer », « Vulnérabilité et fragilité de la personne âgée », « Amélioration des pratiques soignantes en gériatrie »...

- Diplôme universitaire de soins palliatifs (DUSP).
- Attestations Universitaires (A.U.)
 - Formation à la simulation en santé
 - Éducation thérapeutique (hybride)
- Diplômes d'Université (D.U.)
 - Douleur, soins de supports et soins palliatifs
 - Hospitalisation et maintien à domicile
 - Maintien et hospitalisation à domicile
 - Hypnose clinique et thérapeutique
 - Préserver l'indépendance et l'autonomie de la personne âgée
 - Optimiser et compléter ses compétences pour exercer en gériatrie, en gériatologie et en EHPAD
 - Technicien d'information médicale (TIM)
 - DU « Éthique et Santé ».

III. Travail humanitaire

1- Exigences individuelles

Demande un **engagement personnel important** ; **motivation**, aptitude à **travailler au sein d'équipes pluridisciplinaires et multiculturelles**.

Intervenir au lendemain de **catastrophes naturelles**, agir auprès de **populations civiles otages de conflits**, visiter les prisons afin de veiller aux conditions de vie des détenus, réhabiliter des systèmes de santé, revitaliser des communautés, **animer des projets en faveur des enfants des rues**, des personnes atteintes du sida, des familles en état de survie...

2- Médecin Sans Frontière (MSF)



Quels que soient votre expérience et votre métier vous bénéficierez d'un **contrat rémunéré** (aucun bénévole ni stagiaire).

Statut de salarié(e) en fonction de l'expérience de la personne et/ou de son lieu de résidence. Tout(e) expatrié(e) cotise pour la retraite et bénéficie d'une couverture maladie et d'une assurance en cas d'invalidité/décès, ainsi que d'une couverture en cas de rapatriement sanitaire.

Le service Recrutement de Médecins Sans Frontières France organise des réunions d'information dans ses antennes, à Paris (les conditions de travail, de vie et de sécurité sur le terrain, les profils recherchés, les critères de recrutement selon votre profil).

3- Mission humanitaire (MH)



Organisation de Solidarité Internationale (OSI).

Inscription par dépôt de dossier au secrétariat via le site.

Participation à un séminaire d'information, de formation et de préparations aux missions humanitaires. Lors de ce temps il sera possible de choisir la mission.

4- Croix-Rouge Française



Bénévolat

Délégué international : mission bilatérale (travailler pour d'autre société nationale de la Croix-Rouge...), situation d'urgence (opération de secours en coordination avec le comité international de la CR).

5- Pour les agents hospitaliers

a. Congé solidaire

Ou congé humanitaire, pour une période de quelques semaines, ou le détachement et la disponibilité pour une période plus longue. Durant ses propres congés personnels (frais à la charge de l'association humanitaire).

b. Détachement

< 6 mois ou < 5 ans, demandé auprès de l'établissement employeur (réponse sous 2 mois). Rémunération par l'organisme humanitaire durant la mission, cotisation pour la retraite effective, conservation de l'avancement et de l'échelon.

c. Disponibilité/congé spécial

<3 ans, travailler pour un organisme international, renouvelable une fois, demande auprès de l'établissement employeur. Droits à l'avancement conservés si activité >600h/an. Réintégration dans la fonction publique à son retour.

Il existe une multitude d'associations humanitaires internationales, toutes ne proposent pas un cadre salarial mais plutôt basé sur le bénévolat. Les frais de transports, d'hébergement, de nourriture sont pris en charge par l'association avec laquelle vous vous êtes engagée. Il est possible de percevoir une prime lors des missions.

IV. Travail Europe et hors CEE

Il est important pour travailler dans un pays étranger en tant qu'aide-soignante d'en maîtriser la langue à l'écrit mais surtout à l'oral

On ne peut malheureusement pas travailler dans n'importe quel pays lorsqu'on est aide-soignant. Le diplôme n'étant pas valable partout en dehors des frontières françaises.

Dans la plupart des pays de l'UE, une aide-soignante en possession d'un diplôme français doit obligatoirement le faire homologuer par le pays concerné et plus précisément par le Ministère de l'Education nationale de la formation professionnelle du pays. Pour avoir cette homologation il faut généralement faire un ou plusieurs stages.

Le centre ENIC-NARIC France informe sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes. Il peut délivrer les attestations de comparabilité de diplômes obtenus dans un pays étranger.

La libre circulation des travailleurs est prévue par l'Union Européenne et la Suisse. Il vous sera demandé des justificatifs qui devront être traduits par un traducteur assermenté. C'est notamment le cas pour l'Allemagne, la Grèce l'Italie, Monaco, la Norvège, la Suisse et la Belgique.

a. En Suisse

Pour faire reconnaître son diplôme AS la démarche dure entre 2 et 4 mois et vous coûtera 260^e

Il faut aller sur le site de la Croix Rouge suisse pour réaliser cette démarche.

b. En Espagne

Faire une demande du Ministère espagnol de l'éducation de la culture et des sports. Il faut fournir une copie du passeport, carte d'identité, un certificat de diplôme de votre pays d'origine, un reçu de paiement et de frais d'homologation et une preuve de compétence en espagnol.

c. En Angleterre

Il faut une procédure spéciale en passant par le biais de l'Ordre National infirmier britannique (NMC : Nursing Midwifery Council)

d. En Allemagne

-un certificat médical attestant votre capacité physique et mentale de travailler (certificat réalisé par un médecin allemand) ; il vous faut aussi ---un certificat de bonnes mœurs

-un formulaire de demande pour vivre sur le sol Allemand

voici le lien expliquant cela :

https://frontaliers-grandest.eu/wp-content/uploads/2021/02/Metiers_aidesoignant_DE_BE_LU.pdf

e. En Belgique

Il faut une reconnaissance académique d'un diplôme de l'enseignement secondaire.

Selon la convention européenne de 1953, l'établissement d'enseignement supérieur français le reconnaît. Envoie par un courrier en recommandé, les copies conformes du diplôme, du bac, du relevé de notes, d'un extrait de naissance, et une lettre de motivation. Il faut payer 200€ pour obtenir l'équivalence.

f. Hors Europe

- Aux USA, il n'y a pas d'équivalence de diplôme entre la France et les USA. Pour aller aux USA il faut le diplôme d'infirmier auxiliaire.

Il faut demander un visa H1B (valable au max 3 ans et peut-être renouvelé 1 fois)

- Au Canada, sachez que c'est un pays qui manque énormément d'aide-soignant (là-bas l'aide-soignant est un « préposé aux bénéficiaires »)

Il faut faire une demande d'équivalence de diplôme auprès du Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec. Cela prend plus de 6 mois.

Certains pays demandent que vous maîtrisiez plusieurs langues

Il existe dans certains pays des visas vacances travail (cela permet de rester 1 an dans le pays). Vous partez avec un visa de travail ouvert ce qui veut dire que vous pouvez chercher du travail une fois sur place.

Annexe 1 : Travail domicile comme auto-entrepreneur

Seuls les titulaires du DEAS - **Diplôme d'État d'aide-soignant** - peuvent mener l'activité en auto-entrepreneur.

Avant de démarrer l'activité d'aide-soignant en tant qu'auto-entrepreneur, il est nécessaire de bien s'informer sur les obligations à respecter ainsi que les avantages et inconvénients du régime de l'auto-entreprise.

Avantages et inconvénients du régime de la micro-entreprise

Le régime de la micro-entreprise présente plusieurs avantages, mais apporte également son petit lot d'inconvénients. Outre la liberté qu'il procure à l'aide-soignant, il permet par exemple de profiter :

- De démarches de constitution non contraignantes ;
- D'obligations comptables simplifiées.

Cependant, de la même manière que tous les auto-entrepreneurs, l'aide-soignant indépendant sera soumis à un plafond de chiffre d'affaires. S'il dépasse le seuil durant 2 années de suite, il passera au régime réel d'imposition. D'autre part, il sera redevable également de la TVA, dès que son CA va au-delà de 36 800 euros.

Les obligations

L'aide-soignant en auto-entrepreneur doit tenir lui-même au moins un livre des recettes sur Excel. Afin de conserver son statut, il faut également que son chiffre d'affaires soit inférieur à 77 700 euros annuels.

Demande d'agrément

Cette démarche est également obligatoire pour pouvoir accéder au métier d'aide-soignant indépendant. La demande est à adresser à la Direccte (= antenne DREETS du département), en ligne ou par courrier, que le professionnel de santé souhaite obtenir un agrément simple ou bien dit « de qualité ».

Pour obtenir les agréments, qui seront valides pendant 5 ans, il est nécessaire de prévoir un certain nombre de documents, tels que : L'extrait du RCS; L'agrément obtenu.

Le demandeur devra fournir également quelques informations au sujet de la micro-entreprise, parmi lesquelles on retrouve : La raison sociale et l'adresse de la micro-entreprise ainsi que le département où elle est installée ; Le lieu d'exercice ; La nature des services ; La cible.

Bon à savoir : le délai de traitement du dossier s'établit généralement à 3 mois.

Agrément simple

Facultatif, cet agrément donne à l'aide-soignant l'autorisation de garder des enfants âgés de 3 ans et plus au domicile de leurs parents. Il lui permet également de mener des activités spécifiques, telles que : Le jardinage ; L'aide au ménage ; Les soins esthétiques chez une personne dépendante.

Agrément qualité

Obligatoire, l'agrément qualité permet à l'aide-soignant en auto-entrepreneur d'accomplir ses véritables missions en toute légalité. En effet, cette autorisation lui donne la possibilité d'accompagner les : Clients âgés de 60 ans et plus ; Enfants en bas âge (moins de 3 ans) ; Personnes en situation de handicap ou souffrant de pathologies chroniques.

Règles à respecter en tant qu'auto-entrepreneur

En plus de devoir respecter un seuil de chiffre d'affaires, en fonction de la nature de leur activité, tous les auto-entrepreneurs ont l'obligation de s'immatriculer et de tenir une comptabilité allégée. L'aide-soignant qui exerce son activité comme indépendant ne fait pas exception à la règle. Il faut également qu'il déclare ses revenus mensuellement ou trimestriellement, dans la catégorie des BNC ou Bénéfices non commerciaux, et qu'il paie ses cotisations (21,1 % du CA) de manière régulière.

Assurances à souscrire

Pour exercer son métier en toute sérénité, l'aide-soignant en auto-entrepreneur doit prendre une assurance RC pro, qui lui permettra de couvrir les risques pouvant porter préjudice à ses clients. Il lui est recommandé de souscrire également une protection juridique pour bénéficier d'un accompagnement au cas où une procédure judiciaire serait engagée contre lui.

Les démarches à suivre pour exercer le métier d'aide-soignant indépendant

Pour devenir auto-entrepreneur, l'aide-soignant doit constituer un dossier d'immatriculation pour ensuite s'enregistrer en ligne via le guichet unique géré par l'INPI.

Quelques jours après son immatriculation, il recevra une lettre de l'Insee comportant ses identifiants ainsi que son : Siren ; Siret; Code APE.

Réunir les documents demandés

Pour s'immatriculer, l'administration demande à l'aide-soignant généralement les deux documents suivants : Le scan de la carte d'identité ; Le numéro de sécurité sociale.

En règle générale, il faut réunir également diverses pièces, telles que :

Un justificatif de domicile du local servant de lieu d'exercice ; Une déclaration sur l'honneur de non-condamnation ; Une attestation de filiation ; le formulaire de déclaration de début d'activité à compléter en ligne.

S'enregistrer en ligne

Pour s'enregistrer, l'aide-soignant doit se rendre sur le guichet des formalités des entreprises ou confier la démarche à un prestataire spécialisé. Ensuite, il aura à fournir quelques données personnelles, dont : Les nom et prénom ; Le numéro de téléphone ; L'adresse mail ; Le numéro de sécurité sociale (s'il en dispose).

Il devra veiller à compléter l'intégralité des champs demandés dans le formulaire en ligne.

Salaire de l'aide-soignant en auto-entrepreneur

De la même manière que tous les travailleurs indépendants, l'aide-soignant en auto-entrepreneur encaisse un chiffre d'affaires, qui sera intégré aux revenus du foyer. Son CA sera taxé également suivant le barème progressif de l'IR, après un taux d'abattement forfaitaire de 34 %.

Mais, le professionnel de santé a également le choix d'opter pour le prélèvement libératoire, sous conditions de revenu. Notons aussi qu'il n'est pas contraint de tenir compte des tarifs des concurrents en fixant les siens. Toutefois, ils se situent en moyenne entre 18 euros et 22 euros par heure, avec une majoration pour le travail de nuit et pendant les week-ends.

Bon à savoir : si l'aide-soignant dispose d'un agrément SAP (service à la personne), ses clients peuvent payer ses prestations avec un Chèque emploi service universel, ce qui leur permet de profiter d'une réduction d'impôt de 50 %

Annexe 2 : L'entrée d'aides-soignants en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers

ATTENTION - IL EXISTE UN RECOURS SUR CETTE PROPOSITION - ELLE N'EST DONC PAS ACTEE EN L'ETAT.

Références législatives :

- ❖ **Arrêté du 3 juillet 2023** modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

BO Santé - Protection sociale Solidarité - N° 2023/13 du 17 juillet 2023, Annexe p. 192

- ❖ **Instruction DGOS** relative à la mise en place d'un parcours spécifique d'accès en deuxième année de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants
BO Santé - Protection sociale Solidarité - N° 2023/15 du 16 août 2023
Instruction n° DGOS/RH1/2023/129 du 2 août 2023

➤ **Annexe VIII** – Formation du parcours spécifique pour AS expérimentés

Conditions à remplir

- AS expérimenté et motivé (-e) avec 3 ans temps plein AS sur 1 période de 5 ans
- Sélection par la voie professionnelle continue :
 - « Les candidats doivent présenter avec succès la sélection d'entrée en IFSI par la voie de la formation continue de la même année ou de l'année précédant l'entrée dans ce dispositif »
- Attestation AFGSU Niveau 2 en cours de validité
- Se porter volontaire par écrit
- Être spécifiquement retenu par leur employeur pour suivre ce dispositif
- Dispensation de la 1[°]A IFSI si suivi d'un parcours de formation de 3 mois validant
- Début de formation en 2^{ème} année IFSI avec accompagnement dédié, renforcé.
- IFSI volontaires débuteront ce dispositif à la rentrée de Septembre 2024

La formation de 3 mois

Parcours de formation 27 mois qui inclut une phase préparatoire de 3 mois

420h : 245h en théorie / 175h de stage (5 semaines)

Objectifs de la phase préparatoire :

Réussir le changement de posture, accompagner pour capitaliser sur l'expérience professionnelle

Acquérir un socle de connaissances et compétences incontournables de la 1[°]A

Développer une méthode de travail spécifique au rythme d'une formation licence

Début de formation en 2^{ème} année IFSI avec accompagnement dédié, renforcé et régulier avec des outils pour le suivi du parcours (livret de positionnement)

La formation :

- 5 séquences pédagogiques en continu
- Accompagnement personnalisé par un formateur IFSI et un tuteur IDE diplômé d'état dans un établissement employeur partenaire



Le livret de positionnement

2 phases /

PHASE 1 - Repérage des compétences acquises et des compétences à développer

En référence à un niveau attendu pour un étudiant en soins infirmiers de fin de 1[°]A

PHASE 2 – Après la période de formation spécifique de 3 mois

Un entretien est ensuite réalisé avec l'infirmier tuteur et le cadre de santé infirmier formateur référent de l'IFSI

À la fin de l'entretien, une synthèse orale du bilan de l'entretien en recherchant un consensus avec le candidat.

- Si le candidat ne valide pas l'ensemble des éléments des compétences, parcours non validé. Le candidat conserve le bénéfice de la sélection FPC, délivrance d'1 attestation de participation au parcours spécifique et orienté vers une entrée directe en 1[°]A
- Si l'ensemble des éléments des compétences ciblées est considéré acquis par les 2 évaluateurs, le parcours validé et attestation de validation est remise au candidat, à l'établissement employeur et à l'IFSI

Validation de la formation = allègements de formation

- Validation des **compétences** infirmières **3 et 6** du fait du DEAS et de l'expérience professionnelle
- Mobilisation des connaissances pour valider les compétences 1, 2 et 4 / attendus de 1[°]A IFSI : Livret de positionnement (renseigné AS, formateur référent, tuteur IDE) et visa du directeur et Stage validé pour les **compétences 1, 2 et 4**

Sources utilisées

- [https://crh.cgos.info/informations/evolution-de-carriere-des-aides-soignants-quelles-
formations-universitaires#des-diplomes-universitaires-accessibles-aux-aides-soignants](https://crh.cgos.info/informations/evolution-de-carriere-des-aides-soignants-quelles-formations-universitaires#des-diplomes-universitaires-accessibles-aux-aides-soignants)
- [https://crh.cgos.info/informations/evolution-de-carriere-pour-les-aides-soignants-de-
nouvelles-competences-avec-la-formation-continue#quelles-possibilites-de-formations-
pour-les-aides-soignants](https://crh.cgos.info/informations/evolution-de-carriere-pour-les-aides-soignants-de-nouvelles-competences-avec-la-formation-continue#quelles-possibilites-de-formations-pour-les-aides-soignants)
- <https://www.macsf.fr/exercice-liberal/s-installer/7-demarches-administratives>
- [https://www.macsf.fr/exercice-liberal/s-installer/tout-savoir-sur-le-professionnel-de-
sante-auto-entrepreneur](https://www.macsf.fr/exercice-liberal/s-installer/tout-savoir-sur-le-professionnel-de-sante-auto-entrepreneur)